

## Gratuité des certificats de naissance au Burundi

PANA, 28/08/2008 Bujumbura, Burundi - Le président du Burundi, Pierre Nkurunziza, a saisi l'occasion de la célébration du 3<sup>e</sup> anniversaire de son accession au pouvoir pour annoncer la gratuité des certificats de naissance, ainsi que la suppression temporaire des amendes qui frappaient jusque-là les parents ne faisant pas enregistrer à temps leurs rejetons à l'état civil. La nouvelle mesure vient compléter celle de la gratuité des soins pour tous les enfants de moins de cinq ans et les mères qui accouchent, dont l'annonce était intervenue au lendemain des élections générales d'août 2005, qui ont consacré le triomphe du Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD, ex-principale rébellion du pays actuellement aux affaires).

La gratuité de la scolarité pour tous les enfants du primaire public est également une autre mesure qui a valu au président Nkurunziza une certaine popularité dans les couches les plus démunies. Le gouvernement burundais est officiellement en congé estival de deux semaines depuis mardi dernier, mais le président Nkurunziza a profité de cette pause pour sillonner le pays profond avec des tonnes de ciment et de tôle destinées à la construction d'au moins 150 nouvelles écoles primaires et secondaires ouvrables dès la rentrée scolaire 2008-2009 de septembre prochain. Les détracteurs de ces mesures sociales ne manquent pas qui basent généralement leurs critiques sur la détérioration de la qualité des soins médicaux et celle de l'enseignement, en l'absence de mesures d'accompagnement comme la construction de nouvelles infrastructures sanitaires et scolaires, ainsi que l'absence de ressources humaines en quantité et en qualité suffisante dans ces différents secteurs-clés de la vie nationale. La période actuelle de pré-campagne électorale est également favorable aux spéculations et certains, dans les états-majors des partis politiques de l'opposition, pensent que le pouvoir est déjà en campagne dans la perspective des secondes consultations populaires de 2010.